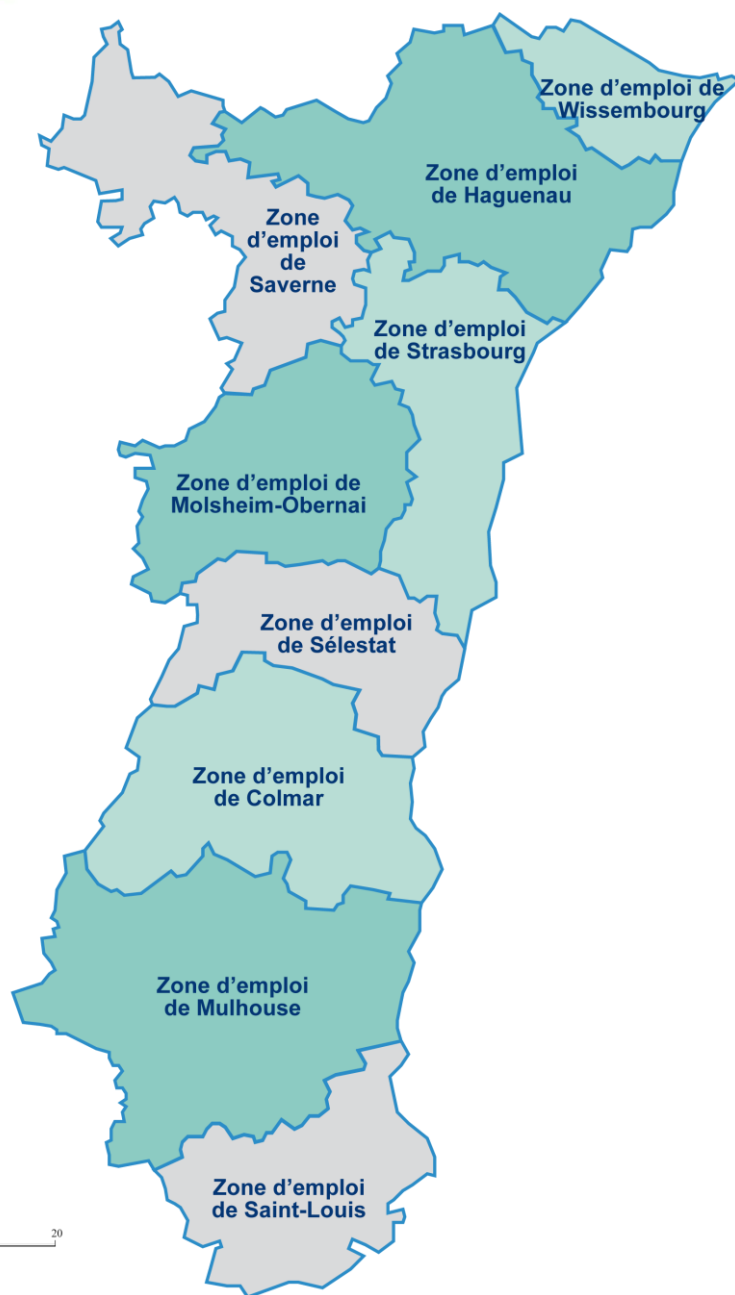


Le point sur l'emploi dans les zones d'emploi d'Alsace

1^{er} trimestre 2018

Sources : INSEE
Pôle emploi-Dares, STMT
Urssaf-Acoss



1. RAPPEL DÉMOGRAPHIQUE

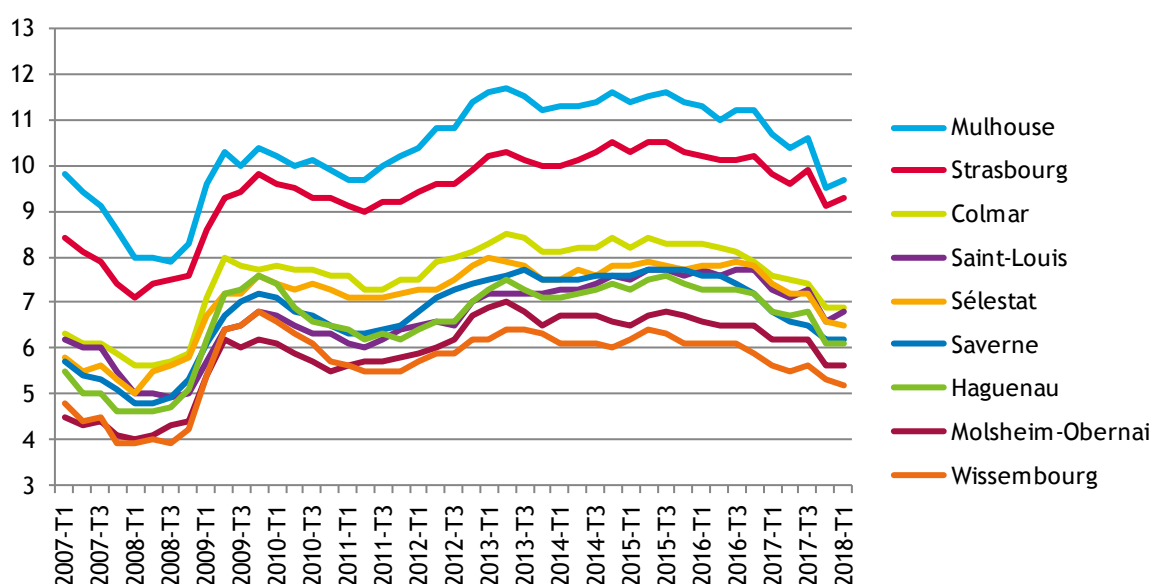
- Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.
- Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'individus de la classe ayant un emploi et le nombre total d'individus de la classe.

	Population			Taux	
	totale	15 à 64 ans	active 15 à 64 ans	d'activité	d'emploi
Alsace	1 879 265	1 222 938	913 328	74,7%	64,8%
ZE Colmar	198 815	127 037	96 940	76,3%	66,6%
ZE Haguenau	202 506	132 050	102 285	77,5%	69,2%
ZE Molsheim-Obernai	135 638	87 533	68 033	77,7%	70,2%
ZE Mulhouse	432 083	274 266	201 985	73,6%	62,0%
ZE Saint-Louis	122 056	79 942	62 388	78,0%	69,1%
ZE Saverne	77 055	49 222	37 279	75,7%	67,7%
ZE Sélestat	84 941	54 833	42 202	77,0%	68,0%
ZE Strasbourg	585 683	391 110	280 976	71,8%	61,3%
ZE Wissembourg	40 488	26 945	21 240	78,8%	71,6%

Source : INSEE, RP2015 exploitation principale

2. LE TAUX DE CHÔMAGE DANS LES ZONES D'EMPLOI D'ALSACE

Source : INSEE



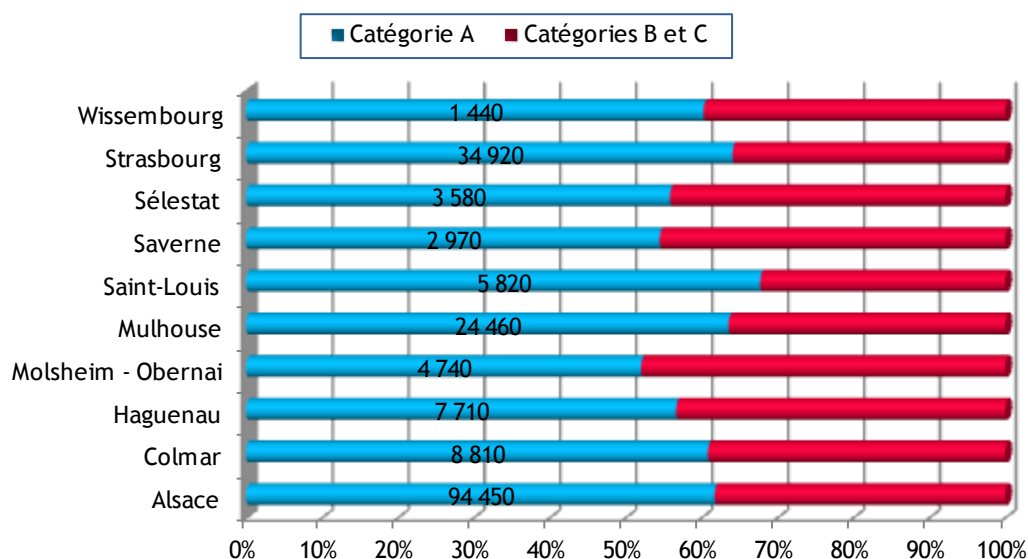
Le document détaillé du baromètre économique de l'ADIRA (cf. www.adira.com, rubrique « Observatoire ») reprend les données chiffrées publiées par l'INSEE.

3. LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (MARS 2018)

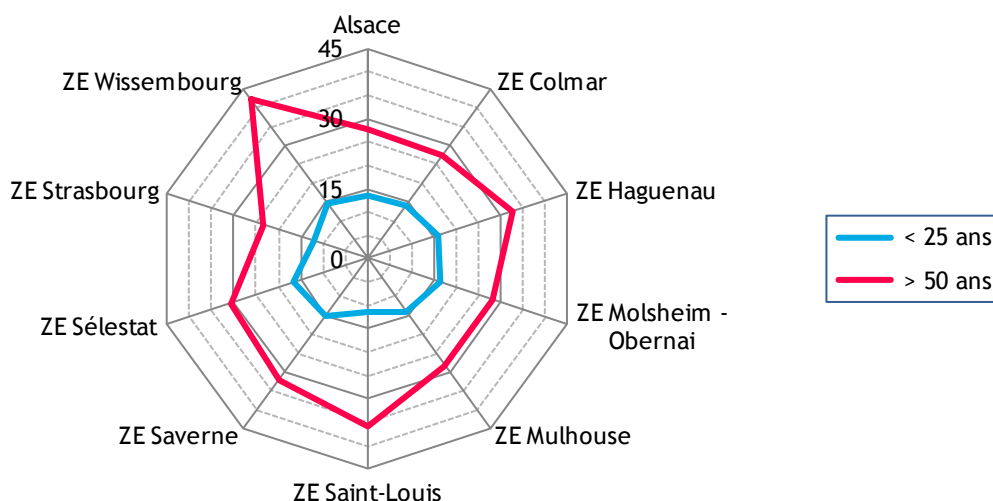
Source : Pôle emploi-Dares, STMT

- Les demandeurs d'emploi de catégorie A sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ont pas travaillé au cours du mois.
- Les demandeurs d'emploi de catégorie B sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ont exercé une activité réduite de 78 heures ou moins au cours du mois.
- Les demandeurs d'emploi de catégorie C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

/// LES DEFM DE CATÉGORIE A PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES A, B, C FIN MARS 2018 (données brutes arrondies à la dizaine)



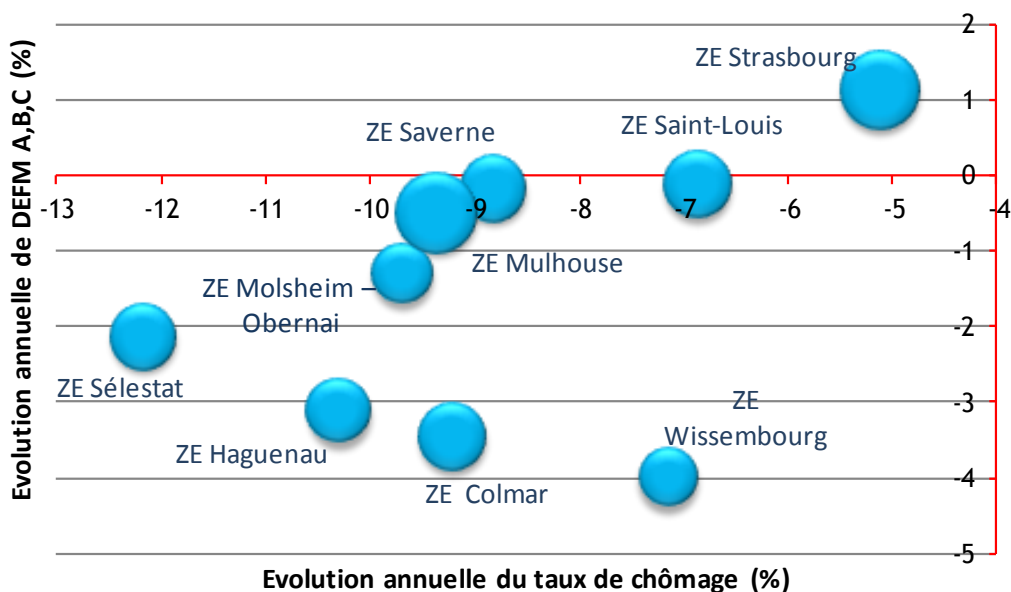
/// LA PART DE DEFM, CATÉGORIE A, DE MOINS DE 25 ANS ET DE PLUS DE 50 ANS FIN MARS 2018 (en %)



Des données publiées mensuellement sont reprises par ailleurs dans le document détaillé du baromètre économique mensuel de l'ADIRA (cf. www.adira.com, rubrique « Observatoire »).

4. L'ÉVOLUTION ANNUELLE DU TAUX DE CHÔMAGE ET DU NOMBRE DE DEFM, CATÉGORIES A, B, C (EN %) AU 1^{ER} TRIMESTRE 2018

La taille des points est proportionnelle au taux de chômage au 1^{er} trimestre 2018 (minimum : 5,2 % pour la ZE Wissembourg ; maximum : 9,7 % pour la ZE Mulhouse).



5. LES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE

Source : Urssaf-Acoss

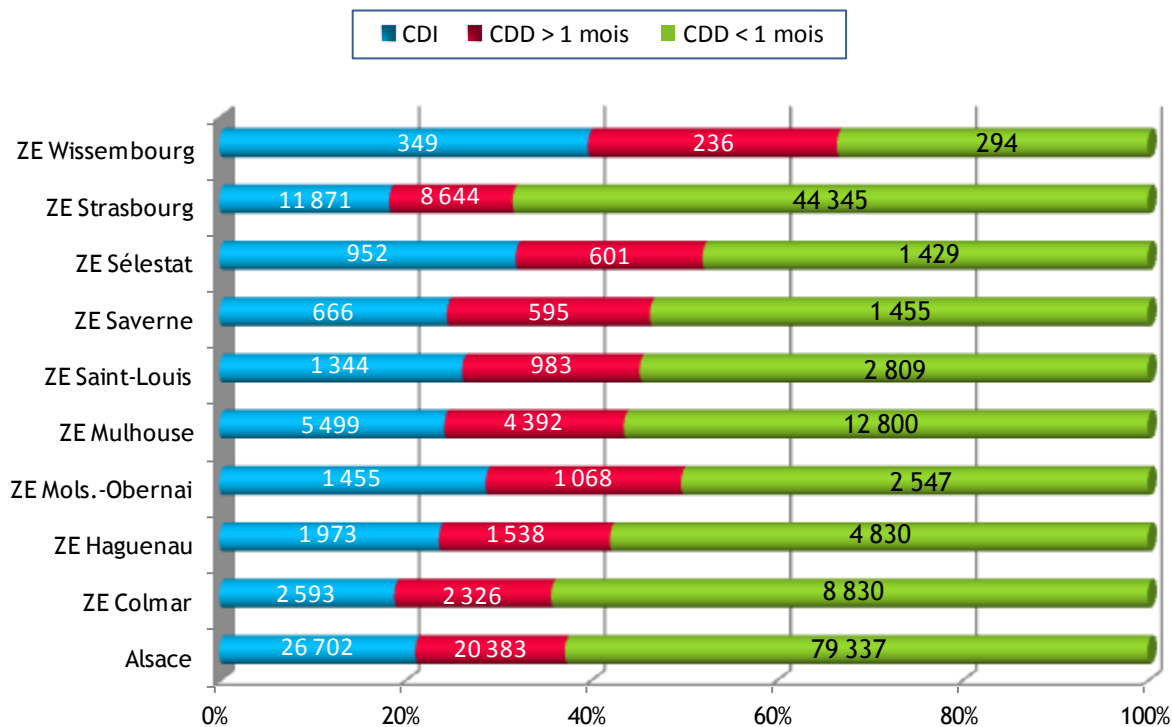
Indépendamment de la durée et de la nature d'un contrat de travail, l'employeur effectue les formalités obligatoires liées à une embauche au moyen de la déclaration unique d'embauche. S'agissant d'une formalité qui est à réaliser au plus tard dans l'instant qui précède l'embauche, cette déclaration traduit une intention d'embauche à très court terme.

En raison de valeurs manquantes ou de retards dans les déclarations, les résultats comprennent un certain nombre d'estimations et sont donc provisoires.

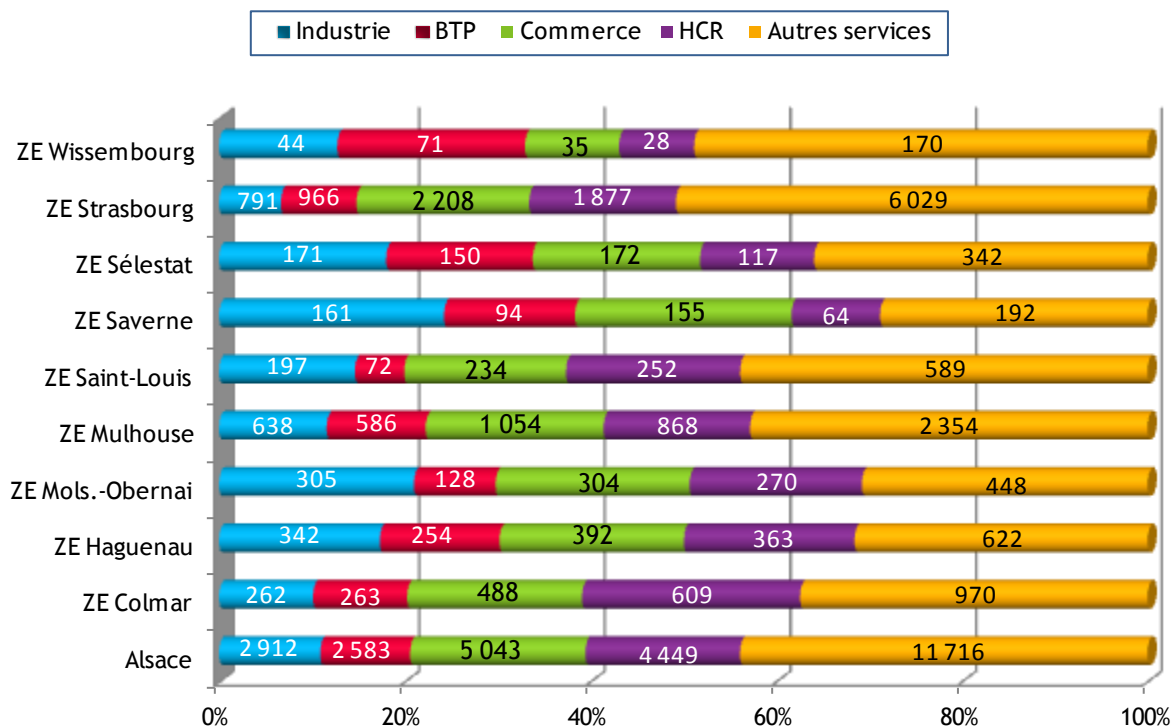
Pour les statistiques relatives à l'emploi et au nombre d'établissements, le champ de l'Urssaf-Acoss couvre les entreprises du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

La publication des statistiques des déclarations uniques d'embauche porte sur le champ des entreprises du secteur concurrentiel hors intérim.

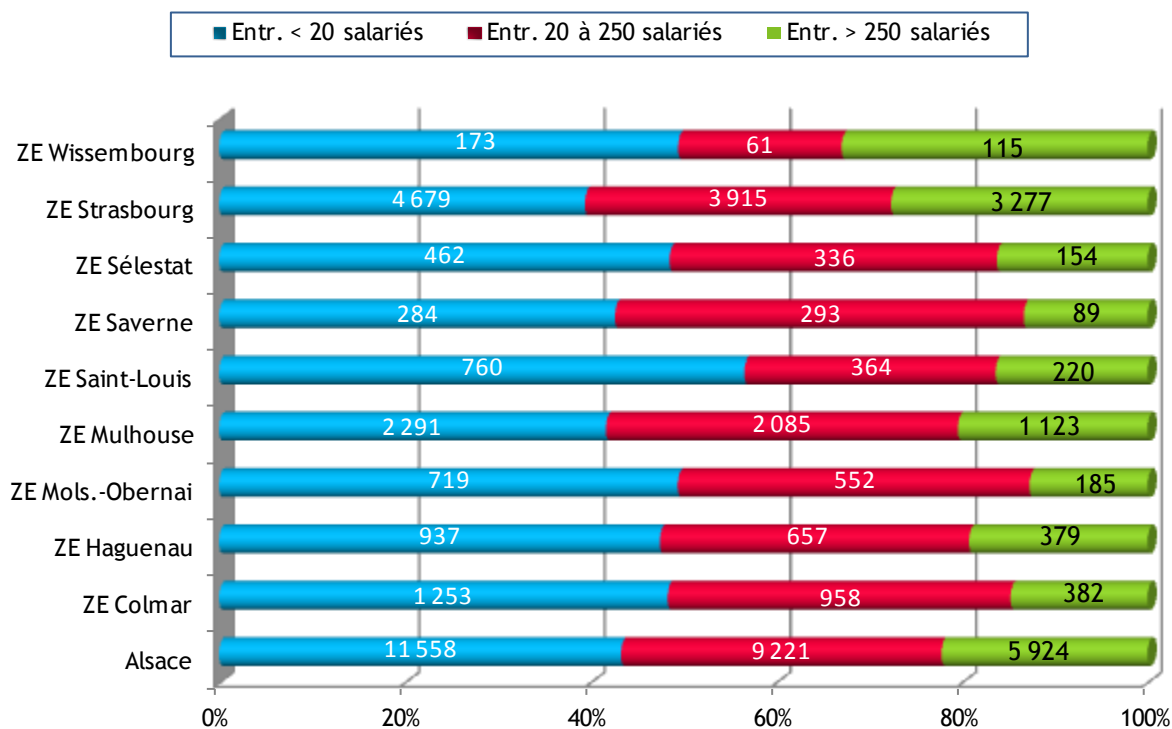
/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE PAR TYPE DE CONTRAT AU 1^{ER} TRIMESTRE 2018



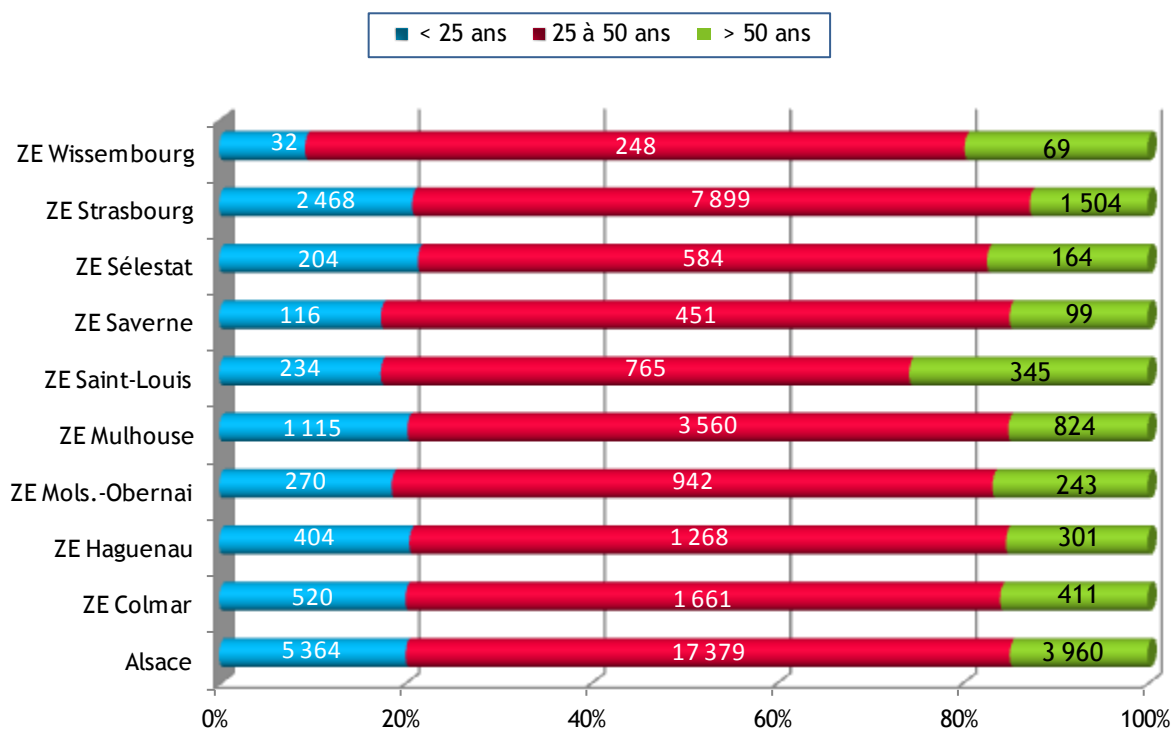
/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR GRAND SECTEUR AU 1^{ER} TRIMESTRE 2018



/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR TAILLE D'ENTREPRISE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2018



/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR TRANCHE D'ÂGE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2018



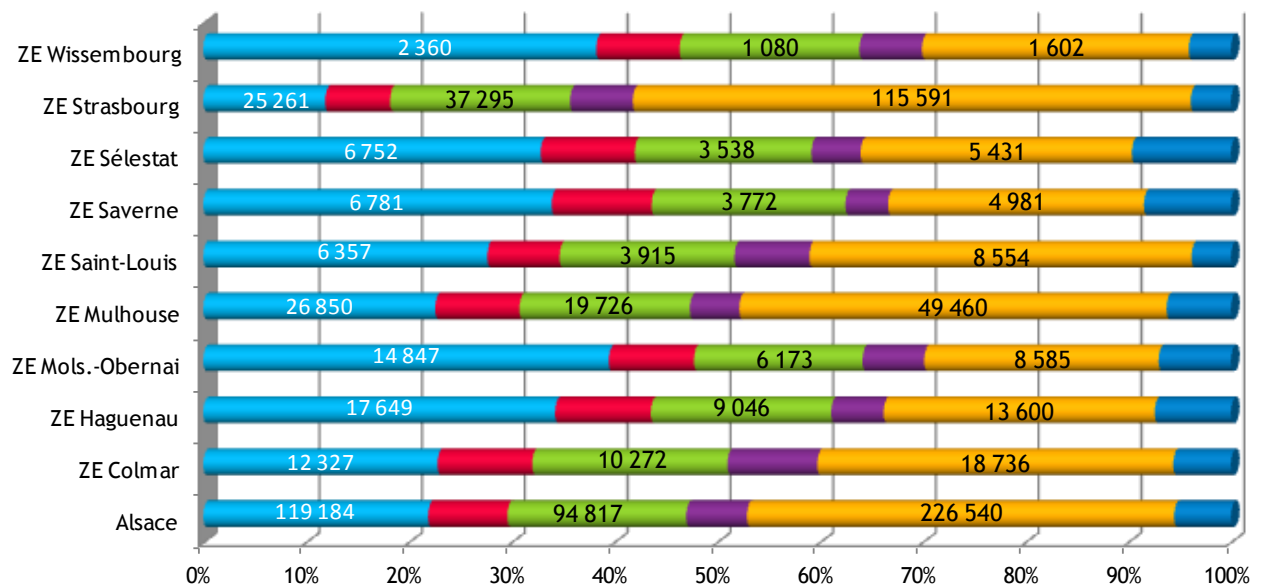
6. L'EMPLOI ET LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

Source : Urssaf-Acoss

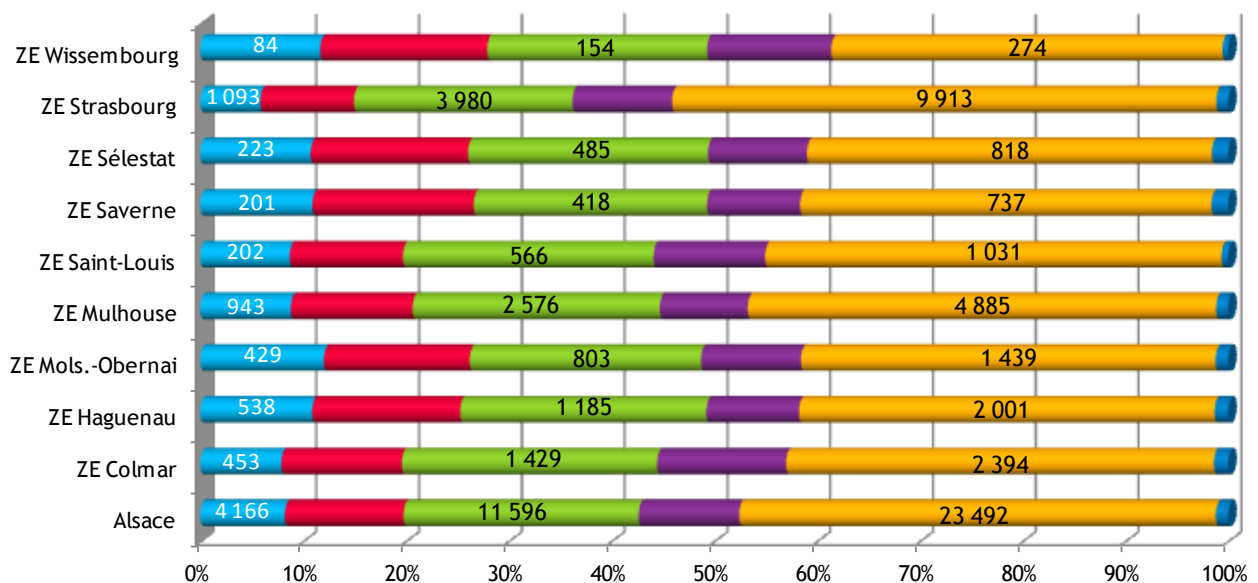
/// LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS ET DES ÉTABLISSEMENTS PAR GRAND SECTEUR AU 1^{ER} TRIMESTRE 2018



LES EFFECTIFS

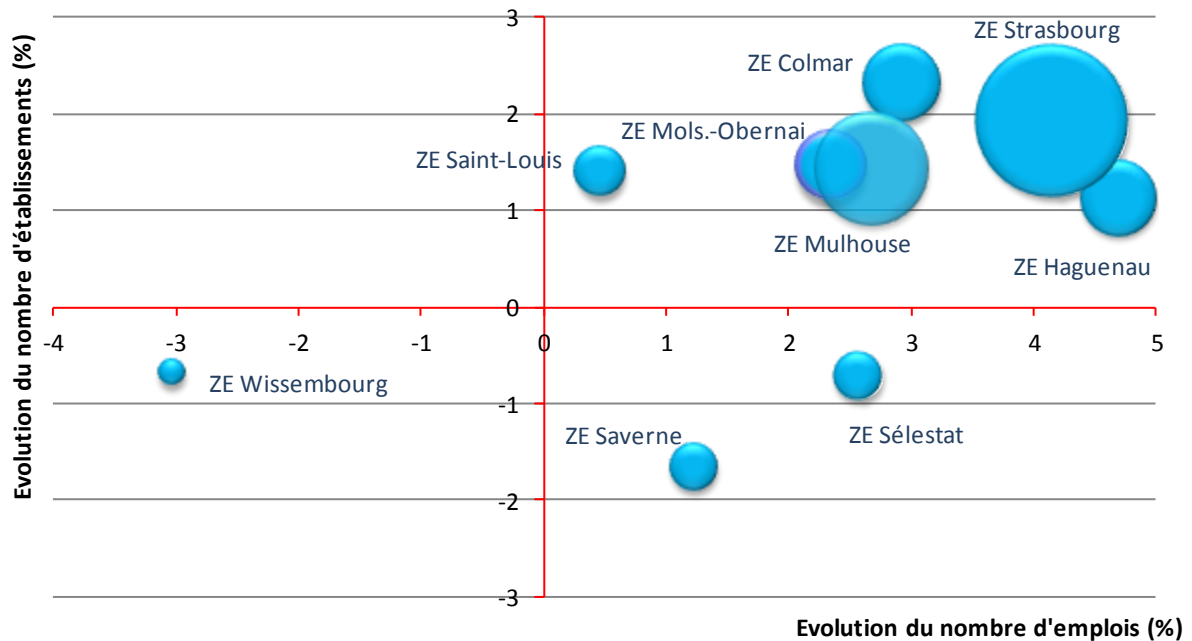


LES ÉTABLISSEMENTS

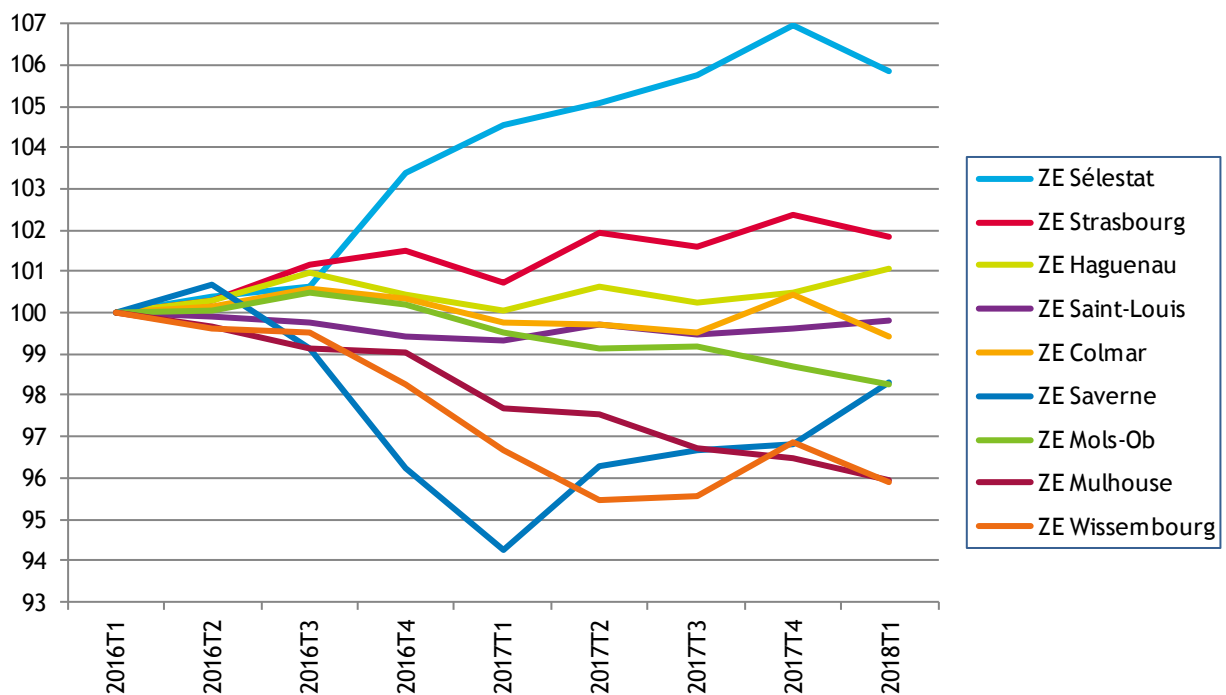


/// ÉVOLUTION EN % DES EMPLOIS ET DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SUR DEUX ANS (DU 1^{ER} TRIMESTRE 2016 AU 1^{ER} TRIMESTRE 2018)

La taille des points est proportionnelle à l'emploi total au 1^{er} trimestre 2018 (minimum : 6 173 salariés pour la ZE Wissembourg ; maximum : 212 912 salariés pour la ZE Strasbourg).



/// ÉVOLUTION DES EMPLOIS INDUSTRIELS, BASE 100 AU 1^{ER} TRIMESTRE 2016



* * *